

OBSERVATOIRE des MÉTIERS
de l'alimentation en détail

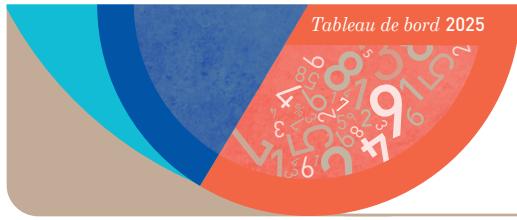
Tableau de bord **2025**

Pâtisserie

Avec le soutien financier de



Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation



PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs :

1. Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de pâtisserie (1071D) et de glacerie (1052Z)

Ces données économiques concernent les entreprises immatriculées sous le code APE 1071D (pâtisserie) et sous le code 1052Z (fabrication de glaces et sorbets), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié).

2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La majorité des entreprises de pâtisserie employeuses relève de la convention collective de la Pâtisserie (IDCC 1267).

L'analyse de la Base tous salariés (BTS), extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN), permet de caractériser les salariés des entreprises relevant de cette branche en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

3. Évaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises de pâtisserie (1071D) et de glacerie (1052Z) forment et recrutent des apprentis, pour assurer le renouvellement des emplois et développer les entreprises.

Les données de l'INSEE/Base Tous salariés, du CEREQ et de l'OPCO EP permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la pâtisserie et de mesurer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE



Les traitements statistiques ont été réalisés par l'**Institut Supérieur des Métiers pour le compte de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation**, à partir de différentes bases de données statistiques :

- les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de la pâtisserie (1071D) et de la fabrication de glaces et sorbets (1052Z) ;
- le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances (1071D et 1052Z) ;
- les bases de l'URSSAF pour les emplois salariés et pour les travailleurs non salariés (1071D et 1052Z) ;
- la base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale ;
- les données DARES (d'après INSEE BTS) pour les emplois salariés de la branche (IDCC 1267) ;
- l'OPCO EP pour le dénombrement et le portrait des apprentis de la branche.



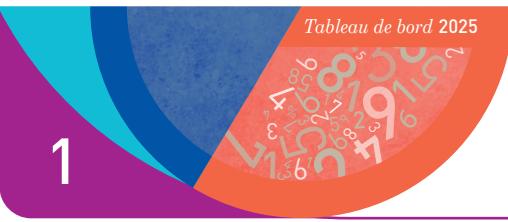
Ce tableau de bord a été réalisé avec le soutien financier de l'OPCO des entreprises de proximité.

SOMMAIRE

Les secteurs de la pâtisserie-glacerie et leur évolution	5
1 Une démographie d'entreprises en rebond depuis 2017	6
2 Un tissu plus dense dans la moitié sud de la métropole	9
3 Activité : un chiffre d'affaires en hausse	11
4 Portrait des travailleurs non-salariés	12
5 Taille des effectifs : la part des entreprises sans salarié progresse	14
Les salariés et les entreprises de la branche « pâtisserie » (IDCC 1267)	17
6 Les entreprises et emplois de la branche	18
7 Caractéristiques des salariés de la branche	19
8 Les métiers exercés	20
9 Nature des contrats et temps de travail	21
10 Salaires	23
La formation et l'apprentissage aux métiers de la pâtisserie et de la glacerie	25
11 La formation initiale : des effectifs en hausse	26
12 L'apprentissage dans les entreprises de la branche	27
13 Une majorité d'apprentis préparent un diplôme de niveau 3	28
14 Apprentis et apprenties de la branche	29
15 Parcours d'entrée en apprentissage	30
16 Insertion dans l'emploi des apprentis	31



Les secteurs de la **PÂTISSERIE-** **GLACERIE** et leur évolution



1

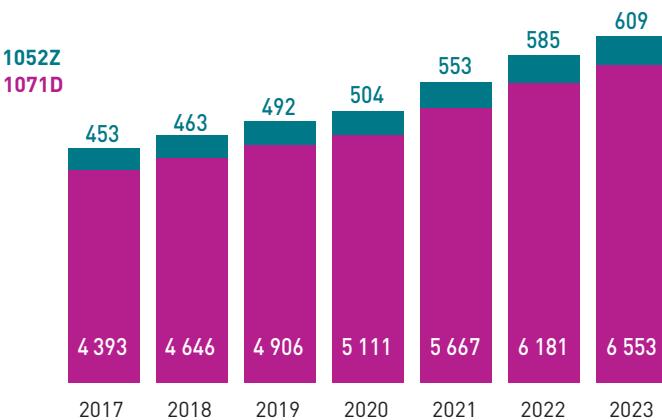
Une démographie d'entreprises en rebond depuis 2017

7 162 entreprises (en 2023)

Évolution du nombre d'entreprises de pâtisserie (1071D) et de glacerie (1052Z)

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Le nombre d'entreprises est en croissance constante depuis 2017. En 2023, le nombre d'entreprise progresse au sein des activités de pâtisserie et de glacerie, respectivement +6 % et +4 %.



1 473 immatriculations (en 2024)

Le nombre de créations d'entreprise a été multiplié par deux dans les deux activités depuis dix ans. En 2024, la croissance continue : 1 403 entreprises de pâtisserie (1071D) ont été créées et 70 entreprises de glacerie (1052Z).

Nombre de créations d'entreprise de pâtisserie-glacerie (1071D et 1052Z)

Source : INSEE, Démographie des entreprises.
Attention : les reprises par rachat de parts sociales ne figurent pas dans ces statistiques.



Radiations et défaillances d'entreprise (en 2024)

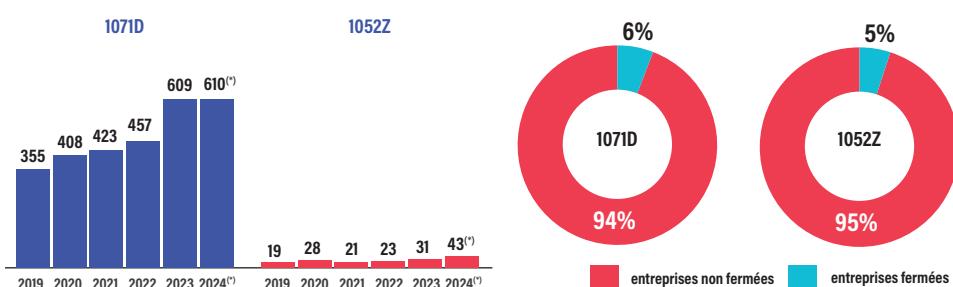
Le nombre de fermetures d'entreprises de pâtisserie reste élevé, ce qui est cohérent avec la croissance du tissu d'entreprises et la proportion relativement élevée de micro-entreprises dans l'activité de pâtisserie. Le taux de radiation est plus faible dans l'activité de glacerie.

Après une baisse importante en 2021, les défaillances (entreprises faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire) des entreprises de pâtisserie sont de nouveau à la hausse en 2024 et dépassent leur niveau d'avant crise sanitaire. Elles restent stables dans les entreprises de glacerie.

Taux de radiation
Pâtisserie (1071D) : 5%
Glacerie (1052Z) : 2%

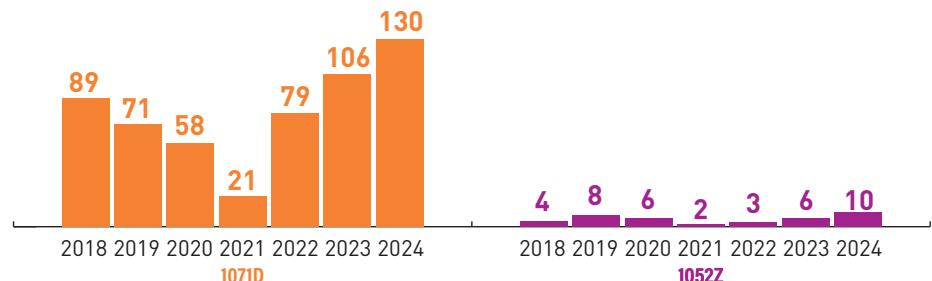
Évolution des fermetures d'entreprises

Source : INSEE/Sirene, Fichier stock des entreprises au 01/10/2025.
(*) : données provisoires



Évolution du nombre de défaillances d'entreprises

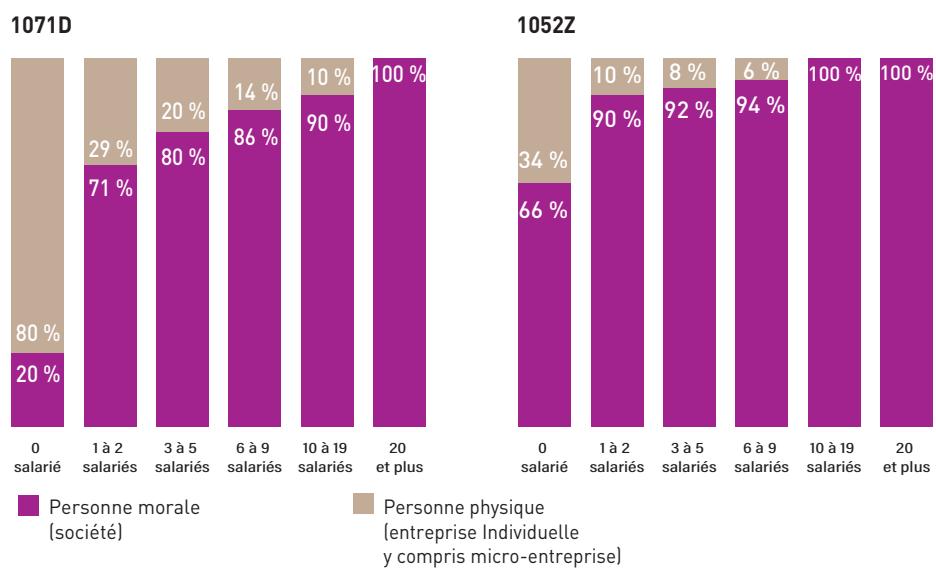
Source : Banque de France



Statut juridique

55 % des entreprises de pâtisserie (1071D) ont un statut d'entreprise individuelle (principalement des entreprises sans salarié). 80 % des entreprises de glacerie (1052Z) sont en revanche des sociétés.

Statut juridique des entreprises de pâtisserie (1071D) et de glacerie (1052Z)



Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

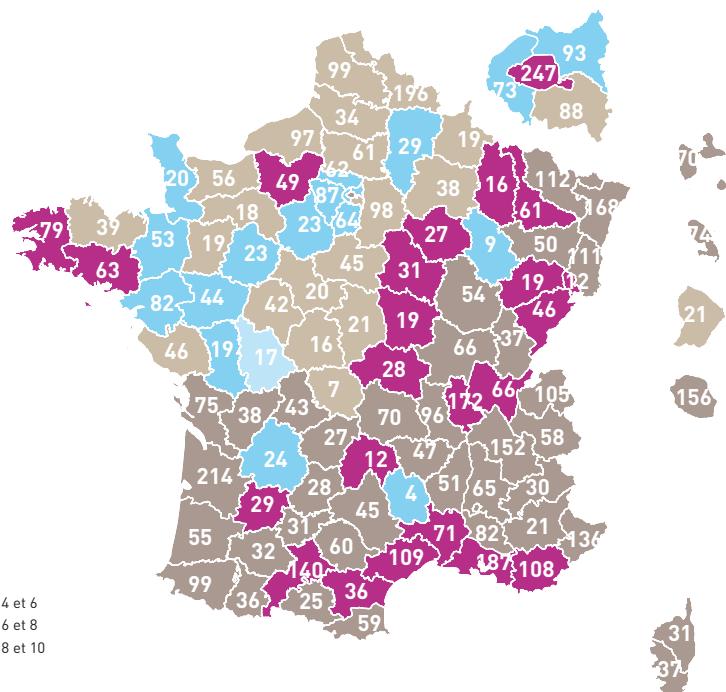
Un tissu plus dense dans la moitié sud de la métropole

Densité moyenne pour 100.000 habitants
Pâtisserie : 9,1
Glacerie : 0,9
(pour 100 000 habitants)

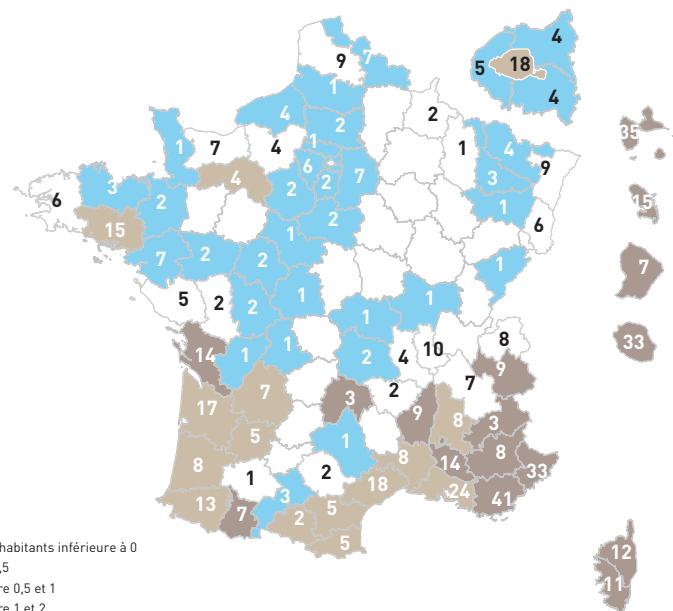
Nombre d'entreprises de pâtisserie (1071D) en 2022 et densité pour 100 000 habitants



On compte en moyenne 9,1 entreprises de pâtisserie et 0,9 fabricant glacier pour 100.000 habitants. La densité de pâtisseries est plus forte dans la Métropole de Paris et dans la moitié Sud de la France. Les fabricants glacières sont quant à eux polarisés dans les territoires côtiers et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Nombre d'entreprises de glacerie (1052Z) en 2022 et densité pour 100 000 habitants

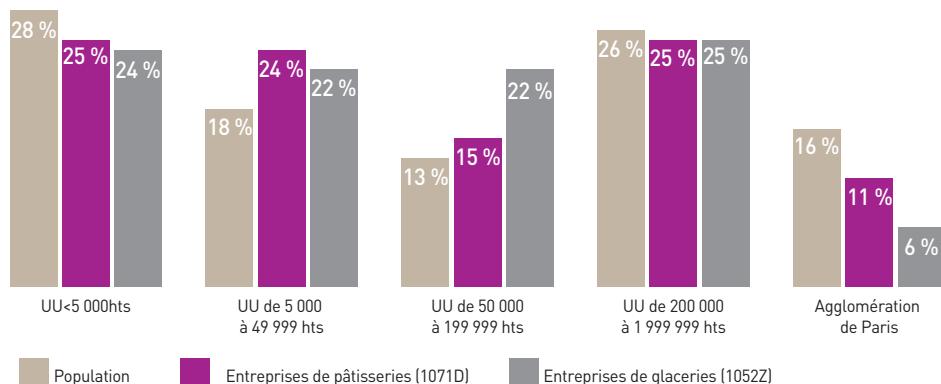


Source: Insee, Dénombrement des entreprises et Recensement de la Population. Traitement ISM.

Des entreprises plus présentes dans les agglomérations de 5 000 à 200 000 hts

Répartition des entreprises de pâtisserie-glacerie par taille d'unité urbaine (UU) en %

Source : INSEE, traitement ISM.



*À noter : l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

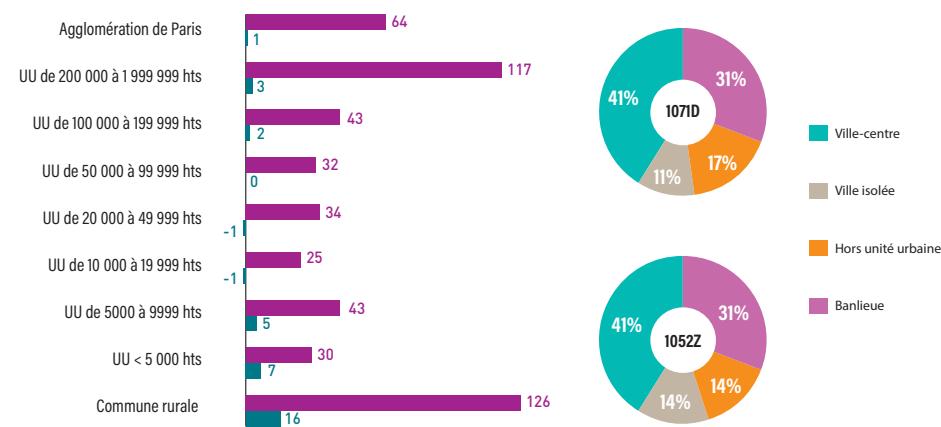
Le nombre d'entreprises progresse dans tous les types de territoire

Évolution du nombre d'entreprises de pâtisserie-glacerie entre 2021 et 2022 par taille d'unité urbaine (UU)

Localisation des entreprises de pâtisserie-glacerie

Source : INSEE, traitement ISM.

Entre 2021 et 2022, le nombre de pâtisseries et de glaceries augmente dans l'ensemble des unités urbaines (à l'exception des glaceries dans les communes de 10 000 à 49 999 habitants). Le nombre d'entreprises augmente plus particulièrement dans les communes rurales et les grandes unités urbaines.



* A noter : Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, l'INSEE désigne comme ville-centre celle dont la population représente plus de 50% de l'ensemble de la population. Les communes qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération communale.

Activité

Chiffre d'affaires HT 2,85 milliard d'euros

En 2023, les entreprises de pâtisserie ont réalisé un chiffre d'affaires total de 1,58 milliard d'euros (1,28 milliard pour celles de fabrication de glaces et sorbets).

Le taux de valeur ajoutée est élevé (46 %) dans la pâtisserie. Il se monte à 26 % pour les glaciers-fabricants.

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée (en milliards d'euros) du secteur de la pâtisserie (1071D)

	Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)			Taux de valeur ajoutée		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
	1,25	1,43	1,58	0,61	0,69	0,73	49 %	48 %	46 %

(*) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de pâtisserie. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes et l'entreprise.

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée (en milliards d'euros) du secteur de la fabrication de glaces et sorbets (1052Z)

	Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)			Taux de valeur ajoutée		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
	0,69	0,86	1,28	0,19	0,21	0,34	22 %	24 %	26 %

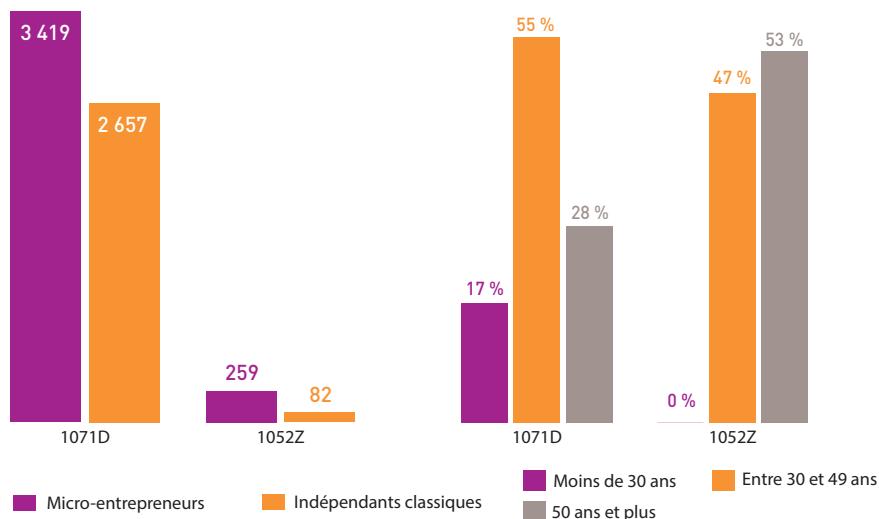
Source : INSEE, ESANE.

Portrait des travailleurs non salariés

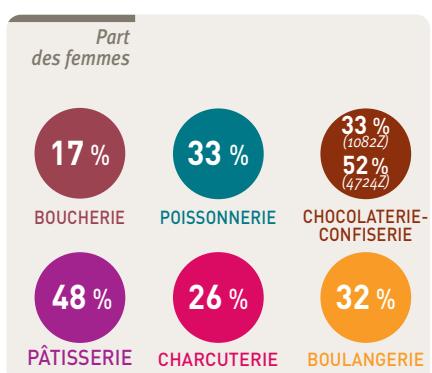
Travailleurs non salariés :
1071D : 6 076
1052Z : 341

Nombre et âge des travailleurs non salariés de la pâtisserie-glacerie en 2023

Source: URSSAF, base des travailleurs indépendants en 2023.

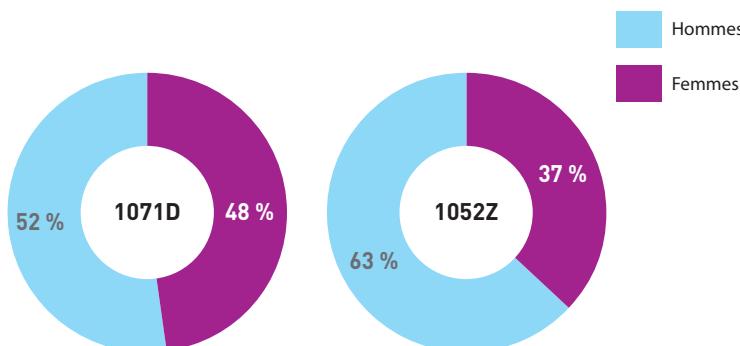


Répartition des travailleurs non salariés par sexe en 2022



Dans la pâtisserie, la fonction de chef d'entreprise est relativement féminisée au regard des autres secteurs de l'alimentation : 48 % des dirigeants sont des femmes.

La part est moins élevée dans le secteur de la fabrication de glaces et sorbets (37 %).

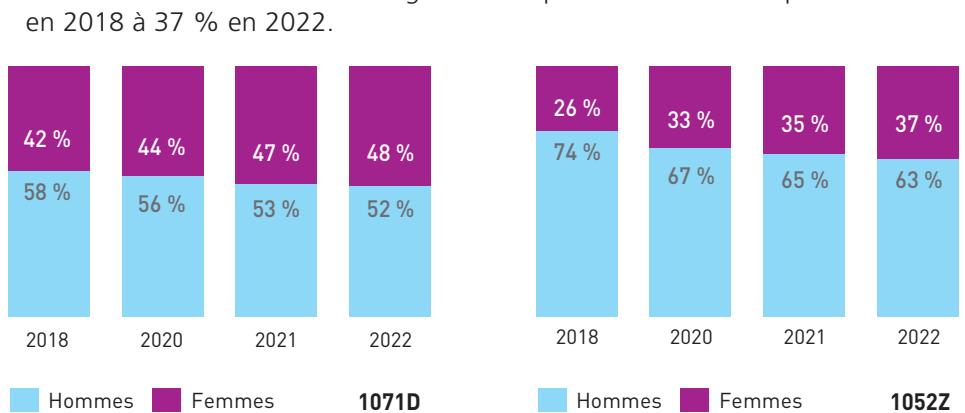


Source: INSEE, Recensement de la population 2022.

Part des femmes chefs d'entreprise

Évolution de la répartition des chefs d'entreprise de la pâtisserie-glacerie par sexe

Source : INSE, Recensement de la population 2022.



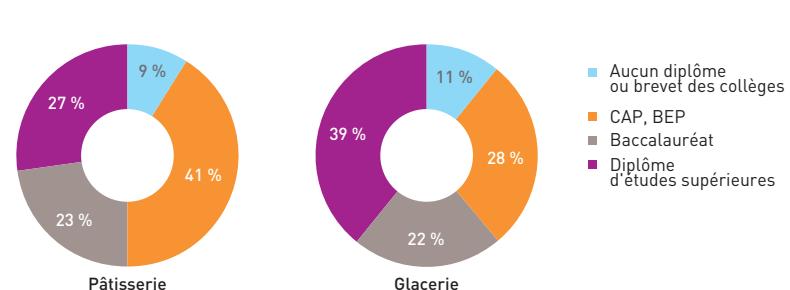
La fonction de dirigeante est en effet proche de la mixité dans la pâtisserie : en 2018, 42 % des chefs d'entreprise étaient des femmes, la part atteint 48 % en 2022.

La tendance est similaire dans la glacerie : la part des femmes est passée de 26% en 2018 à 37 % en 2022.

Niveau de formation des dirigeants

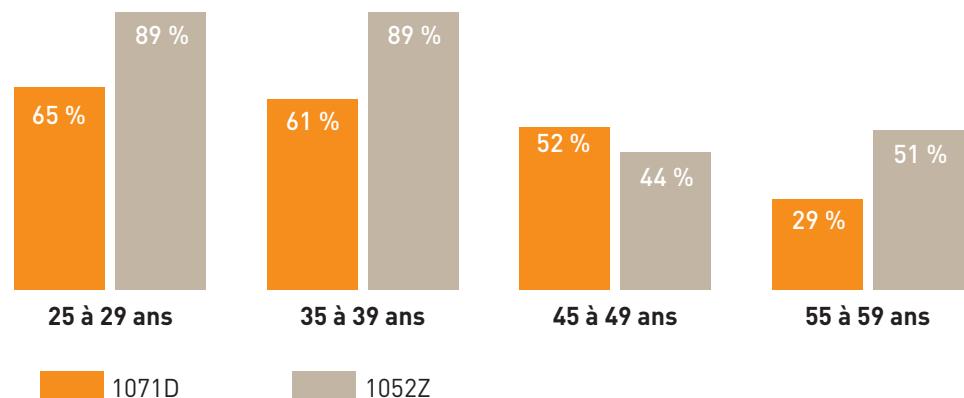
Niveau de formation des chefs d'entreprise de pâtisserie-glacerie

Source : INSE, Recensement de la population 2022.



Part des chefs d'entreprise de pâtisserie diplômés de niveau 4 ou supérieur par strate d'âge

Source : INSE, Recensement de la population 2022.

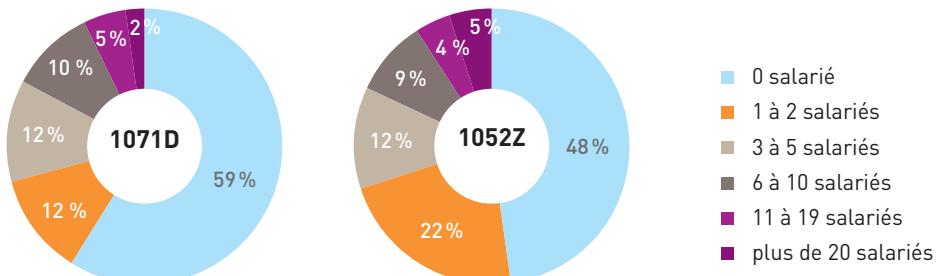


Taille des effectifs : la part des entreprises sans salarié progresse

Plus d'une entreprise sur deux n'emploie pas de salarié

Répartition des entreprises de pâtisserie-glacerie par taille d'effectif en 2022

La structure d'emploi des entreprises de pâtisserie et de glacerie est semblable. La moitié des entreprises n'emploient pas de salarié, respectivement 59 % et 48 %. 7 % des entreprises de pâtisserie et 9 % des entreprises de glacerie ont plus de 10 salariés.



Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Une structure d'emploi en évolution

Évolution du nombre d'entreprises de pâtisserie-glacerie par taille d'effectif salarié

La structure d'emploi des entreprises a évolué cette dernière décennie :

- le nombre d'entreprises sans salarié est en progression dans les deux activités, ce phénomène s'expliquant notamment par la présence de micro-entrepreneurs depuis 2009 ;
- le nombre d'entreprises est tendanciellement à la hausse, à l'exception des effectifs de 3 à 5 salariés dans les entreprises de glacerie.;
- en pâtisserie, à l'exception des effectifs de 1 à 2 salariés, on retrouve également cette tendance

Pâtisserie



Glacerie



Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Taille moyenne :

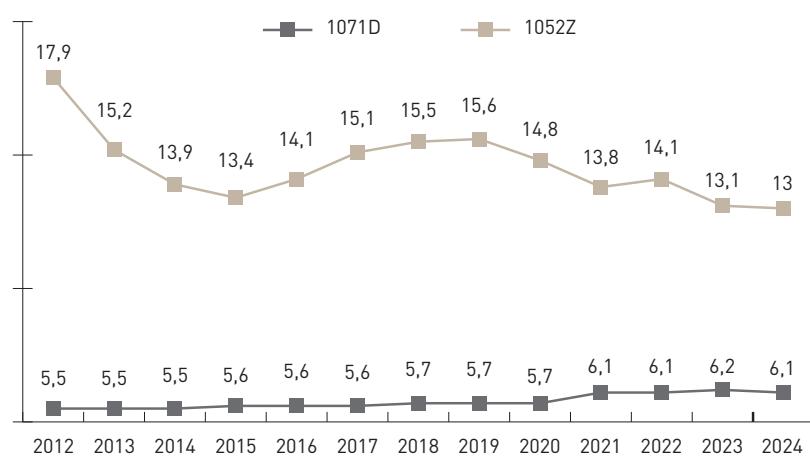
1071D : 6,1 salariés

1052Z : 13 salariés

Évolution de la taille moyenne des entreprises de pâtisserie-glacerie



La taille moyenne des entreprises de fabrication de glaces et sorbets est relativement élevée, en raison de la présence de grandes entreprises dans ce code d'activité. Cette taille moyenne est tendanciellement en baisse, au contraire de celle des entreprises de pâtisserie, en hausse ces deux dernières années.

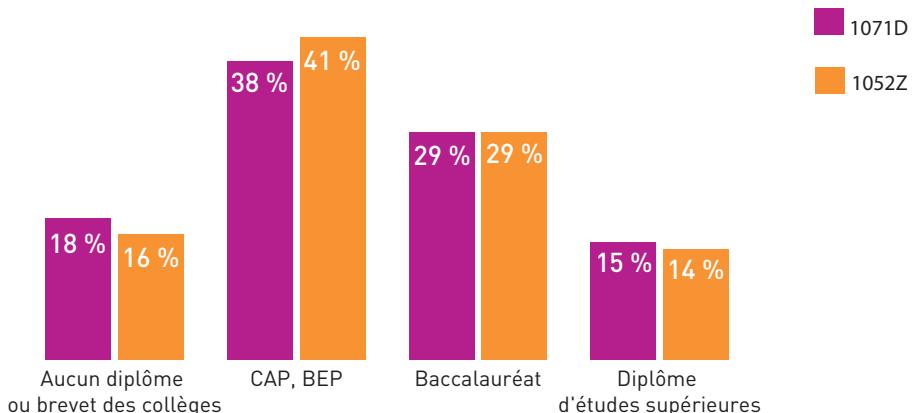


Source : URSSAF, emplois salariés au 31.12 dont apprentis et stagiaires

Niveau de diplôme des salariés de la pâtisserie-glacerie

Les salariés ont majoritairement un niveau de diplôme correspondant au CAP : pour 38 % d'entre eux dans l'activité de pâtisserie, 41 % dans l'activité de fabrication de glaces et sorbets.

La part de salariés diplômés de l'enseignement supérieur est équivalent dans l'activité de pâtisserie et dans l'activité de fabrication de glaces et sorbets (respectivement 15 % et 14 %).



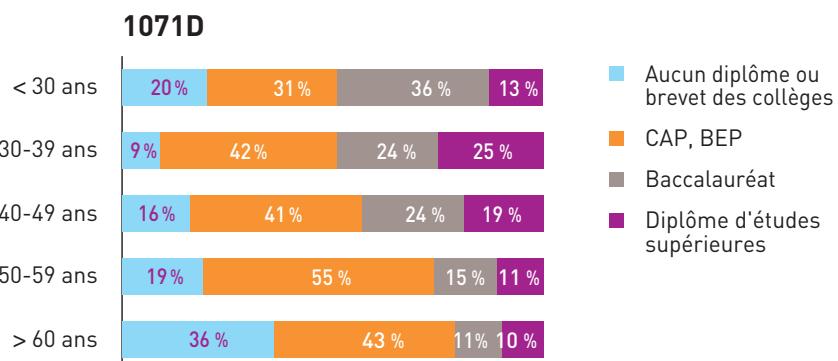
Source : INSEE, Recensement de la population 2022.

Niveau de diplôme des salariés en fonction de leur âge

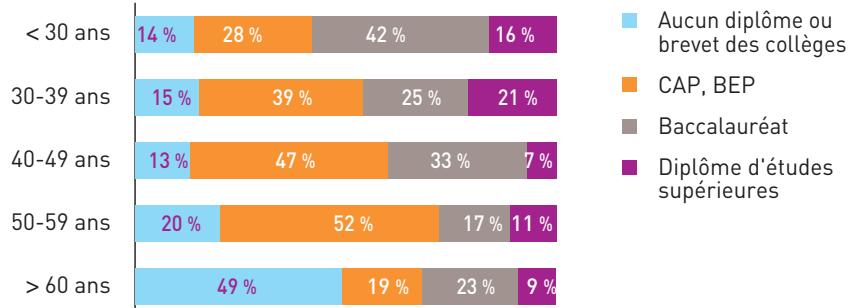
Le niveau de diplôme des salariés tend à augmenter :

- dans l'activité de pâtisserie, 49 % des salariés de 30-39 ans ont un niveau de diplôme supérieur ou égal au BAC, contre 43 % des 40-49 ans ;
- dans la fabrication de glaces et sorbets, les chiffres sont respectivement de 46 % et 40 %

Répartition des salariés de pâtisserie-glacerie par niveau de diplôme et par âge



1052Z



Source : Recensement de la population 2022.



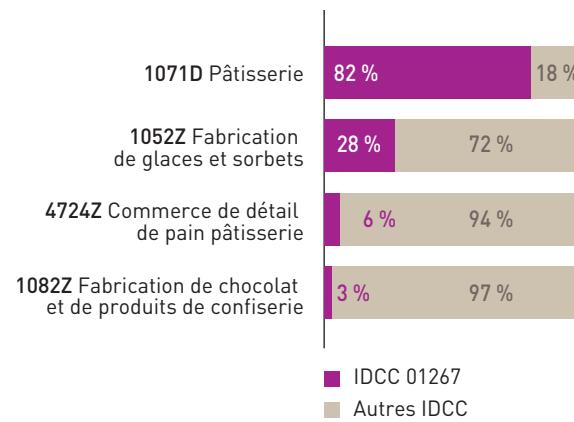
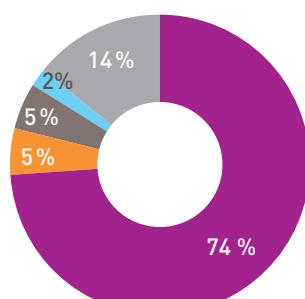
**Les salariés
et les entreprises
de la branche
PÂTISSERIE
(IDCC 1267)**

Les entreprises et emplois de la branche

2 910 entreprises rattachées

En 2023, 2 910 entreprises ont comme convention collective principale celle de la pâtisserie (IDCC 1267), contre 2 860 en 2021. 82 % des salariés de la pâtisserie (1071D) sont rattachés à cette convention collective et 28 % des salariés de la fabrication de glaces et sorbets (1052Z).

Répartition sectorielle des salariés de l'IDCC 1267 et poids de l'IDCC dans les secteurs d'activité (en % de salariés)



Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

21 600 emplois salariés en 2023

Nombre d'entreprises et de salariés

Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

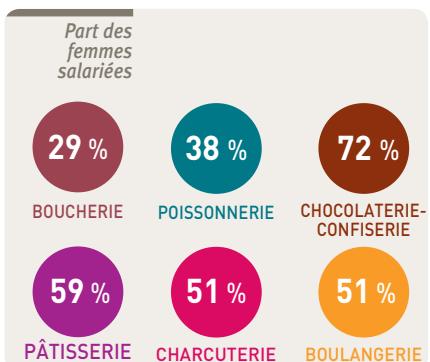
Au total, la convention collective IDCC 1267 couvre 21 600 emplois salariés en 2023, un chiffre en hausse depuis 2014.



Caractéristiques des salariés

Les femmes plus nombreuses que les hommes

Répartition des salariés par sexe

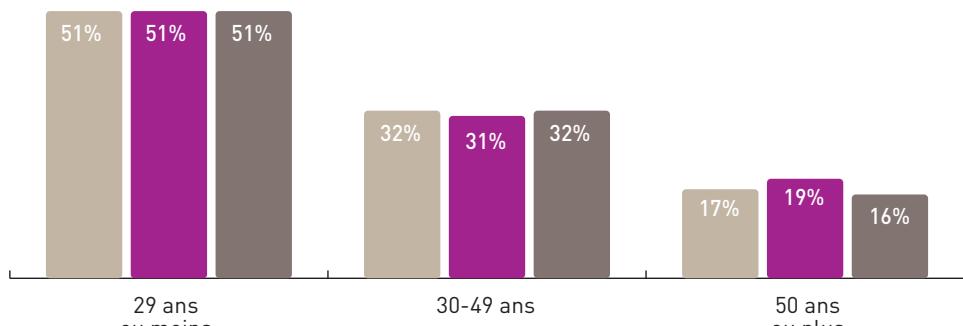


■ Femmes 59 %
■ Hommes 41 %

Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Des salariés jeunes : la moitié a moins de 30 ans

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranches d'âge



Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

■ Ensemble ■ Femmes ■ Hommes

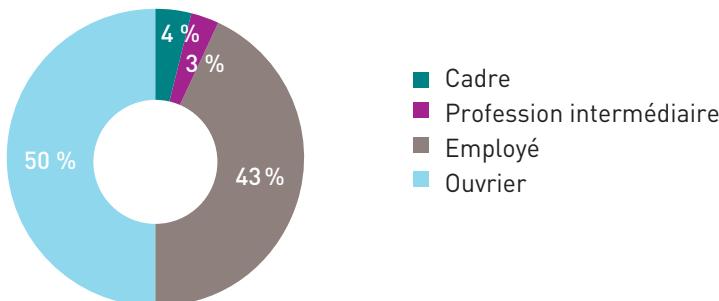
Les métiers exercés

Des postes répartis essentiellement sur 2 métiers

Répartition des postes salariés par catégorie socio-professionnelle

Les postes occupés par les salariés sont :

- pour moitié (50 %) des postes d'ouvriers de fabrication ;
- pour 43 % des postes d'employé, principalement des vendeurs en alimentation.
- Les cadres, les professions intermédiaires et chefs d'entreprises salariés représentent 7 % des emplois salariés.

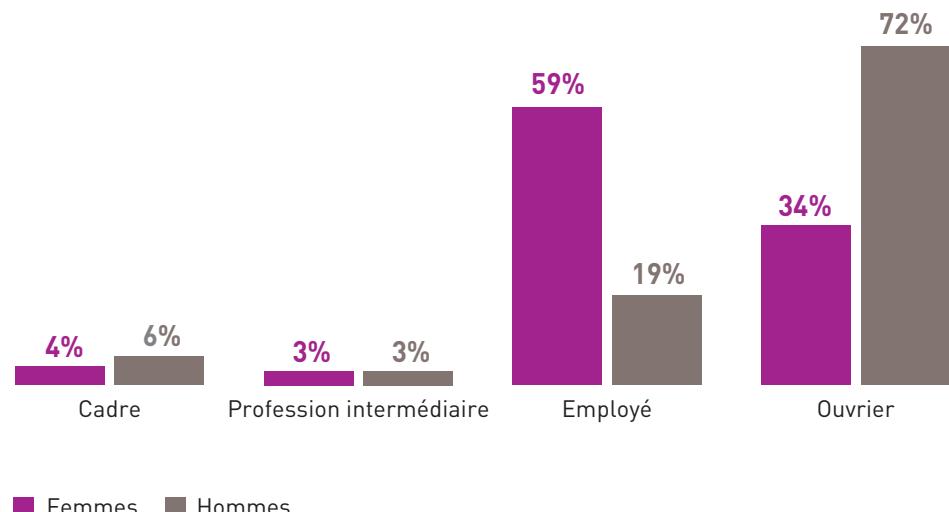


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Métier d'homme, métier de femme

Métiers exercés par sexe des salariés

Les métiers de la branche ont un recrutement qui demeure sexué. Les femmes occupent majoritairement des postes d'employée de vente. La part des femmes ouvrières progresse néanmoins (25 % en 2015, 34 % en 2023).

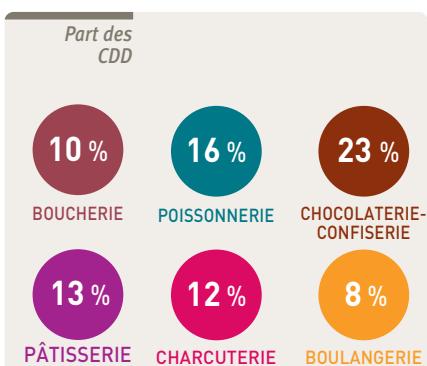


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

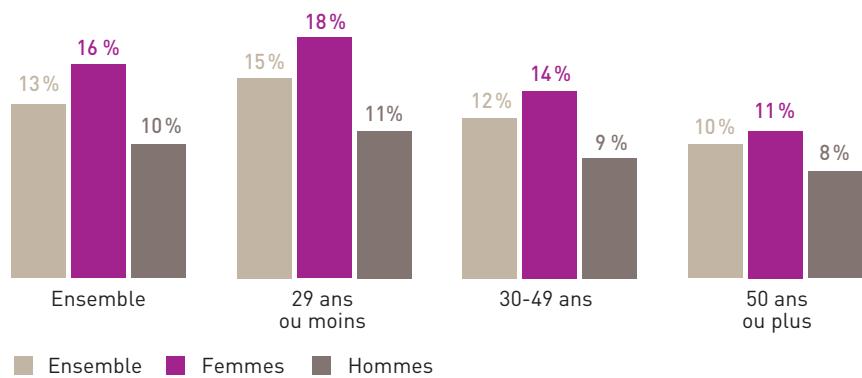
Nature des contrats et temps de travail

Contrats : 13 % de salariés en CDD

Part des salariés en CDD en fonction de l'âge



La part de salariés en contrat à durée déterminée est de 13 %. Cette part est un peu plus élevée parmi les salariés de moins de 30 ans (15 %).

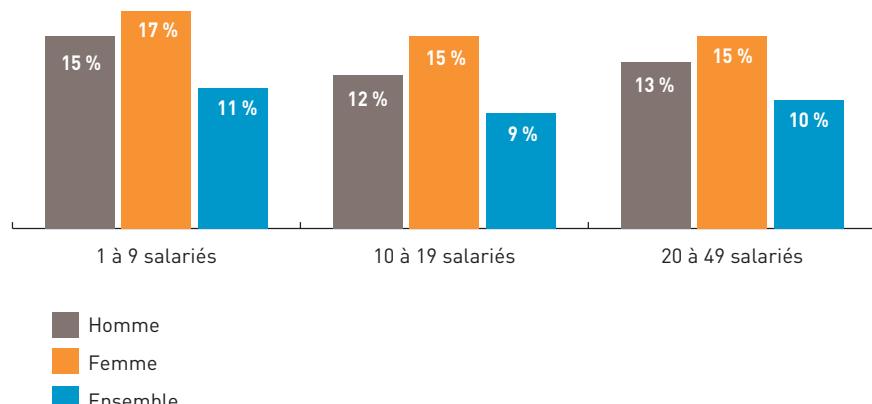


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

La part de CDD varie peu selon la taille des entreprises

Part de salariés en CDD selon la taille de l'entreprise

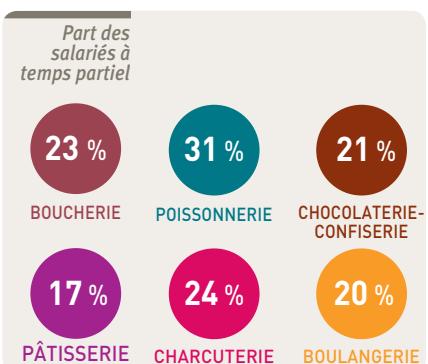
La part de salariés en CDD est un peu plus élevée dans les entreprises de moins de 10 salariés.



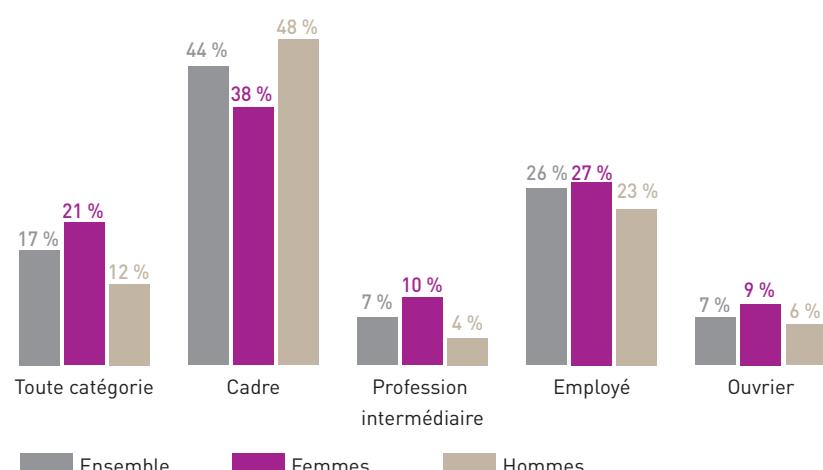
Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Temps de travail : 17 % de salariés à temps partiel

Part de salariés à temps partiel par sexe et type de poste



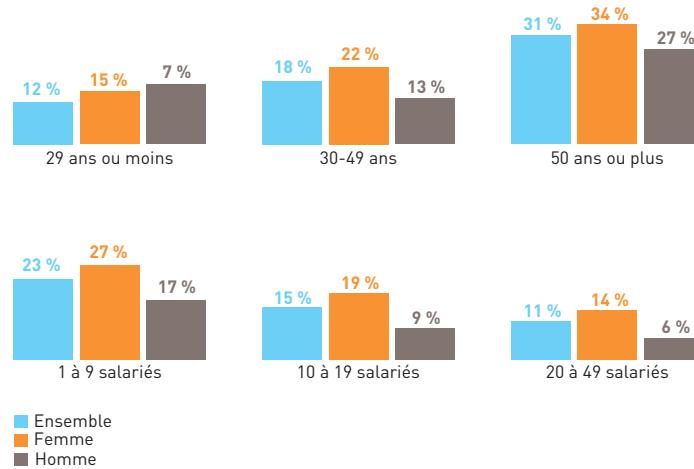
Concernant le temps de travail, 17 % des salariés de la branche sont à temps partiel (contre 18 % en 2015). Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (12 % travaillent à temps partiel) et les femmes (21 %), une situation qui s'explique principalement par la nature des postes occupés.



Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Le temps partiel augmente avec l'âge des salariés et diminue avec la taille des entreprises

Part de salariés à temps partiel par tranche d'âge et par taille de l'entreprise



Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Salaires

Le salaire net moyen mensuel est de 1 900 euros

Salaire mensuel net moyen par ETP, par CSP et sexe

Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023). Les postes des alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

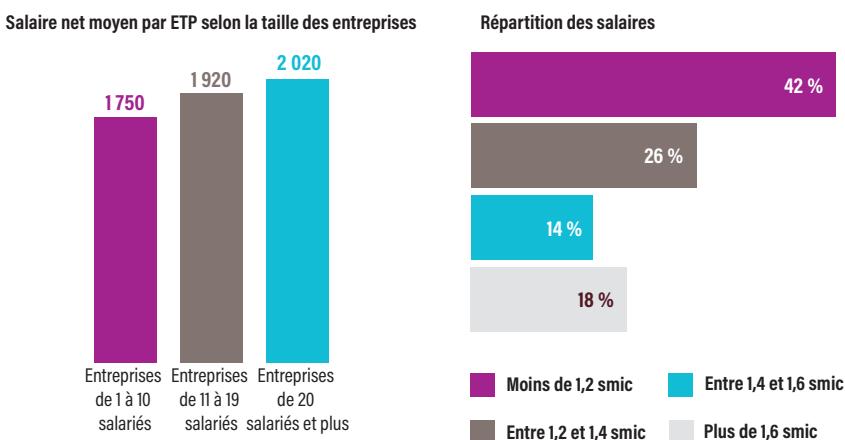


Note : chaque salaire mensuel net est rapporté à la valeur moyenne d'un Smic mensuel net puis compté au prorata de la durée de présence correspondante sur l'année.

Salaire mensuel net moyen par ETP par taille des entreprises et répartition des salaires

Dans 58 % des cas, le salaire net moyen est supérieur à 1,2 SMIC. Le salaire net par ETP augmente avec la taille des entreprises : il est de 1 750 euros pour les entreprises de 1 à 10 salariés, contre 2 020 pour les entreprises de plus de 20 salariés. Cet écart s'explique par la présence plus importante de cadres et professions intermédiaires dans les entreprises dont l'effectif est élevé.

Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023). Les postes des alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

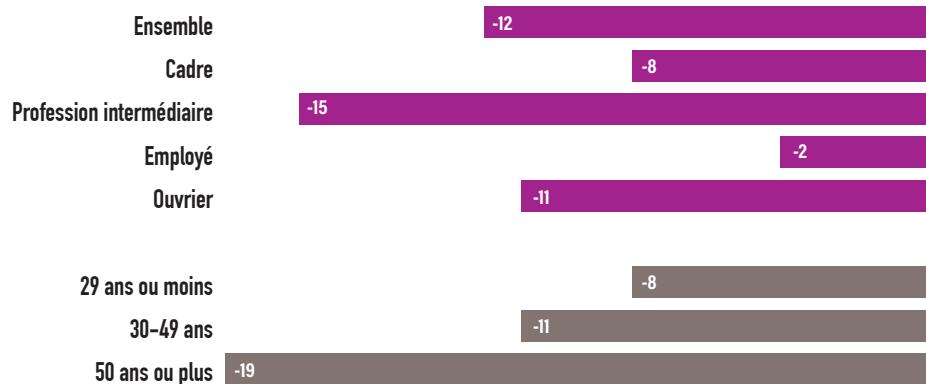
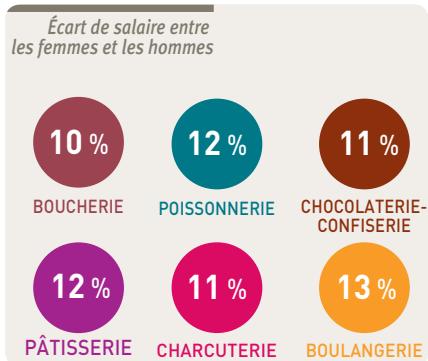


Salaires

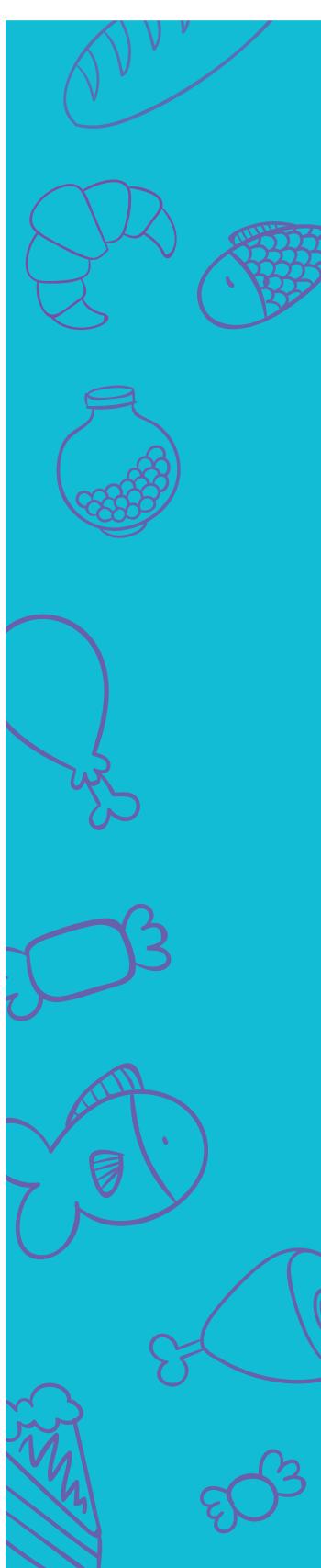
Un écart salarial F/H de 12%

L'écart salarial F/H est de 12 % au bénéfice des hommes. Il augmente avec l'âge : 8 % chez les salariés de moins de 30 ans, contre 19 % chez les 50 ans ou plus. Cet écart est également plus important chez les professions intermédiaires, les cadres et les ouvriers que chez les employés.

Ecart des salaires F/H en %



Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).
Les postes des alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.



La formation et l'apprentissage aux métiers de la **PÂTISSERIE**

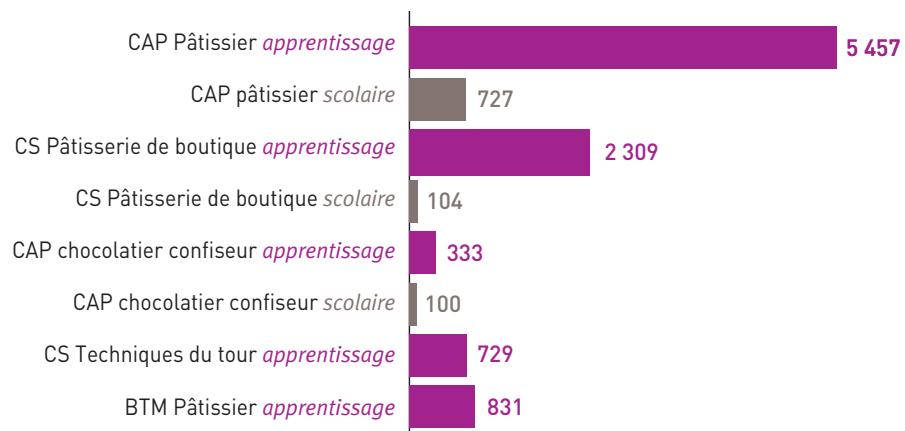
La formation initiale : des effectifs en hausse

Les métiers se préparent principalement par la voie de l'apprentissage

Diplômes préparant aux métiers de pâtissier (effectifs scolaires et apprentis inscrits en dernière année en 2022)

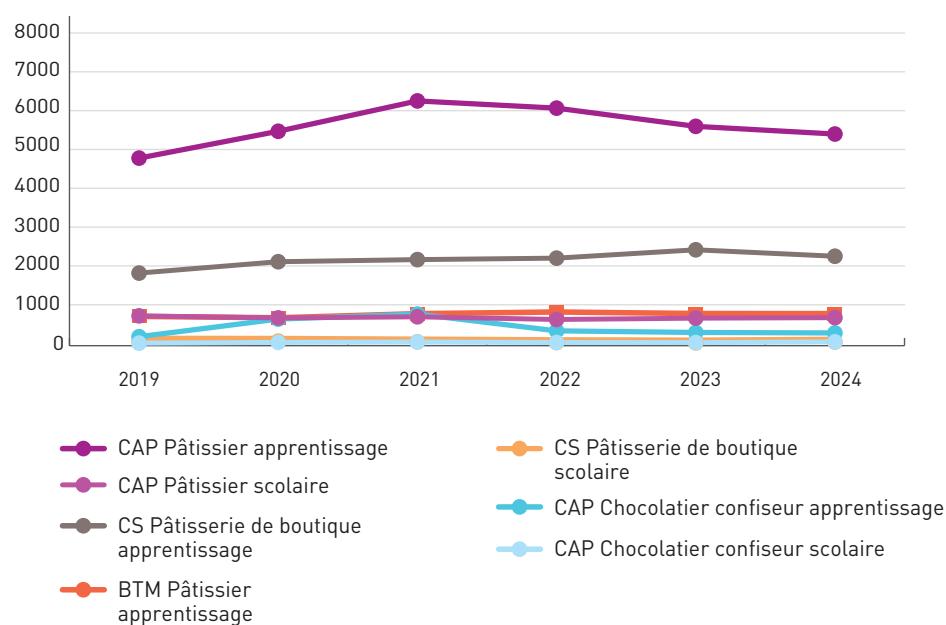
Source : DEPP – Ministère de l'éducation nationale - effectifs en dernière année de formation de chaque diplôme. Pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

Si l'on prend en compte l'ensemble des diplômes de formation préparant aux métiers de la pâtisserie, le CAP Pâtissier est celui qui accueille la majorité des élèves et apprentis en formation : 5 457 apprentis et 727 élèves étaient inscrits en seconde année de CAP en 2024. Le nombre d'apprentis en CAP Pâtisserie poursuit la baisse entamée. Il en va de même avec les effectifs d'apprentis du CS Pâtisserie en boutique (passant de 5 655 en 2023 à 5 457 en 2024).



Évolution des sortants en formation de pâtisserie

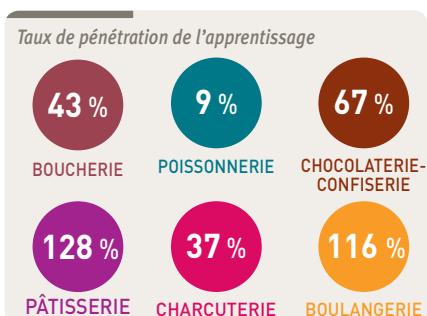
Source : DEPP – Ministère de l'éducation nationale - effectifs en dernière année de formation de chaque diplôme. Pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.



L'apprentissage dans les entreprises de la branche

Un taux de pénétration de 1,28 apprenti par entreprise

Nombre d'apprentis formés en 2024 dans les entreprises de la branche et taux de pénétration de l'apprentissage



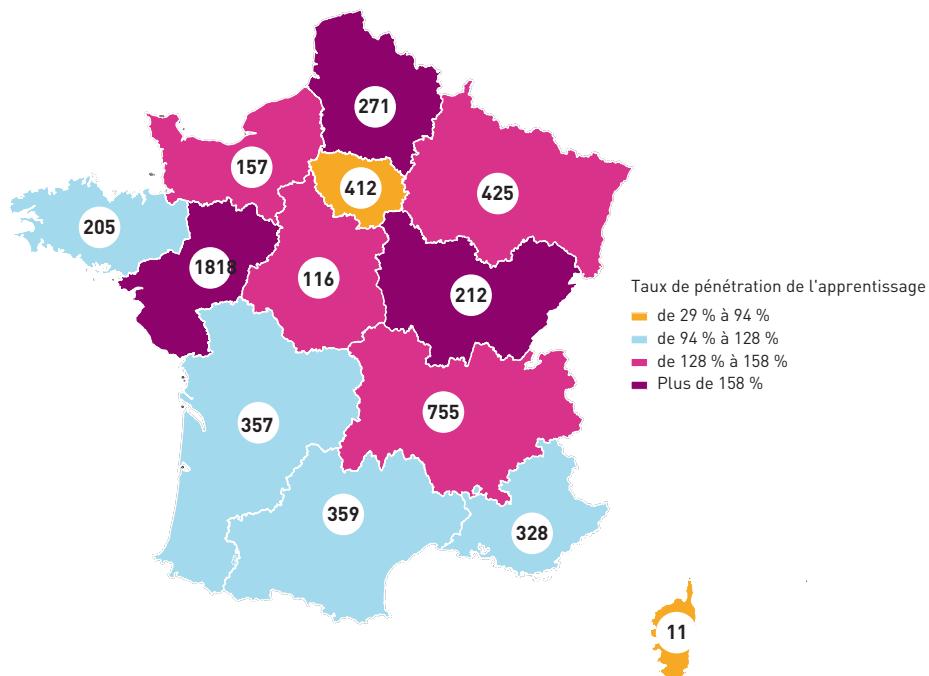
Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Note : Le taux de pénétration est calculé en rapportant le nombre d'apprentis de la branche sur le nombre d'entreprises de la branche.

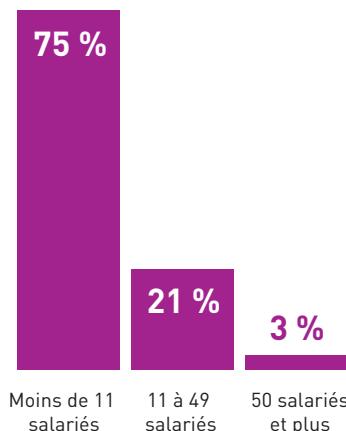
L'apprentissage est très développé dans les entreprises de la branche : en 2024, 4 014 apprentis étaient employés dans les entreprises de la branche, soit 1,28 apprenti par entreprise active dans la branche. Il est particulièrement élevé dans les régions Hauts-de-France, Pays de la Loire et Bourgogne-Franche-Comté.

Trois-quart des apprentis sont formés dans les entreprises de moins de 11 salariés. 80 % sont formés dans des entreprises de pâtisserie (1071D).

L'apprentissage est la principale filière de formation en alternance. En effet, seuls 27 contrats de professionnalisation ont été signés en 2024.

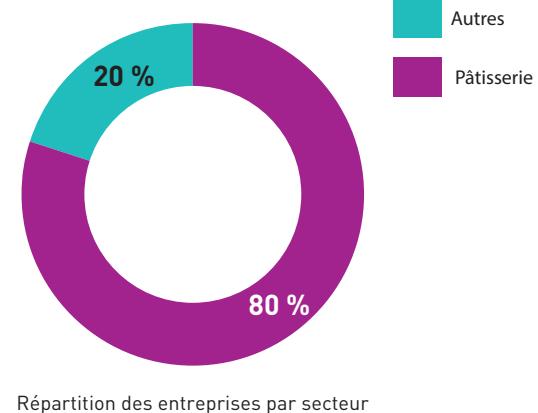


Répartition des apprentis formés dans les entreprises de la branche par taille d'entreprise et secteur d'activité



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Note : Le taux de pénétration est calculé en rapportant le nombre d'apprentis de la branche sur le nombre d'entreprises de la branche.



Une majorité d'apprentis préparent un diplôme de niveau 3

66 % des apprentis préparent un titre de niveau 3

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises de la branche en 2024

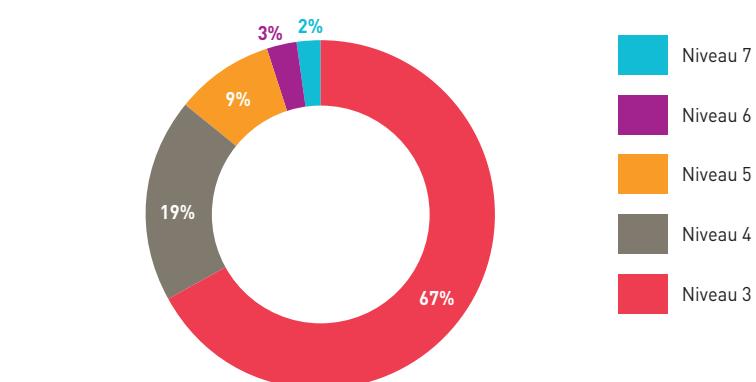
Les principaux diplômes préparés par les apprentis de la branche ayant signé leur contrat en 2024 sont pour 32 % d'entre eux le CAP pâtissier et pour 11 % la mention complémentaire pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie. Le CAP chocolatier est également préparé par 10 % des apprentis.

Concernant les diplômes de niveau 4, le BTM Pâtissier glacier confiseur traiteur est le plus répandu dans la branche (10 % des contrats signés). En niveau 5, le principal diplôme suivi est le BTS Management commercial opérationnel (MCO).



Source: OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Répartition des apprentis de la branche par niveau de diplôme préparé



Répartition des apprentis de la branche par niveau de diplôme préparé
Source: OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Apprentis et apprenties de la branche

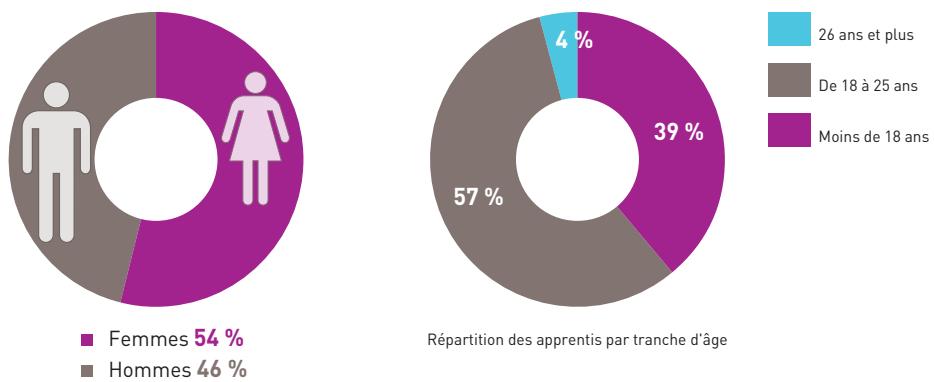
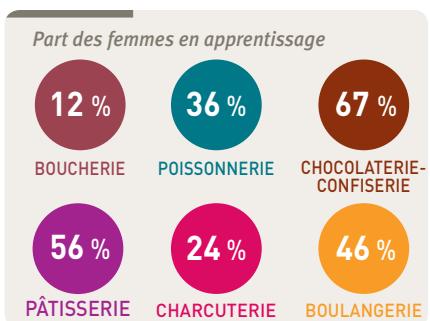
56 % des apprentis sont des femmes

56 % des apprentis de la branche sont des femmes, un taux relativement élevé au regard des autres métiers de bouche et en hausse (la part était de 39 % en 2014-2015). La quasi-totalité des diplômes sont concernés par cette féminisation des effectifs.

Comme dans les autres activités de l'alimentation, les choix de métiers des apprenties concernent prioritairement les diplômes de vente.

39 % des apprentis de la branche sont mineurs (un taux inférieur à celui des branches boulangerie ou boucherie, et qu'explique une présence plus importante des apprentis de la branche pâtisserie dans les diplômes de niveau 4 et 5).

Sexe et âge des apprentis de la branche



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Parcours d'entrée en apprentissage

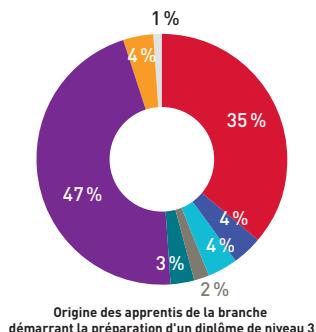
29 % des apprentis proviennent du milieu scolaire

Un peu moins d'un tiers des apprentis de la branche ayant signé leur contrat en 2023 proviennent du milieu scolaire (une part qui se monte à 35 % pour les inscrits en diplôme de niveau 3/CAP).

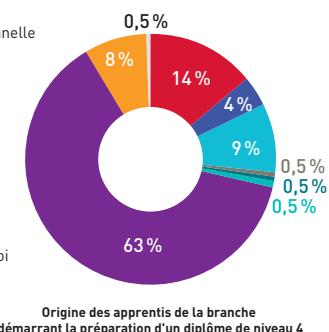
49 % étaient déjà apprentis, probablement dans une autre spécialité (le taux est de 63 % pour les contrats signés en vue de la préparation d'un diplôme de niveau 4).

On constate un nombre relativement élevé d'apprentis en provenance du monde de l'emploi (4 % étaient auparavant salariés, 5 % demandeurs d'emploi). 5 % étaient étudiants, ces étudiants reprenant pour partie le chemin d'un CAP ou d'un diplôme de niveau 4.

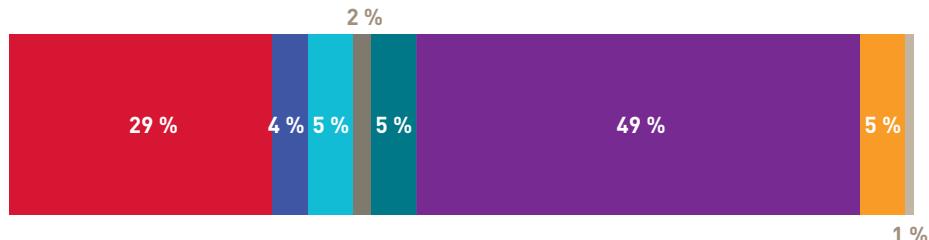
Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme



- Stagiaire de la formation professionnelle
- En formation au CFA sans contrat
- Contrat de professionalisation
- Contrat d'apprentissage
- Préparation d'apprentissage
- Etudiant
- Inactif
- Personne à la recherche d'un emploi
- Salarié
- Scolaire



Ensemble



- Scolaire
- Salarié
- Personne à la recherche d'un emploi
- Inactif
- Etudiant
- Contrat d'apprentissage

- En formation au CFA avant signature d'un contrat d'apprentissage
- Stagiaire de la formation professionnelle

Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

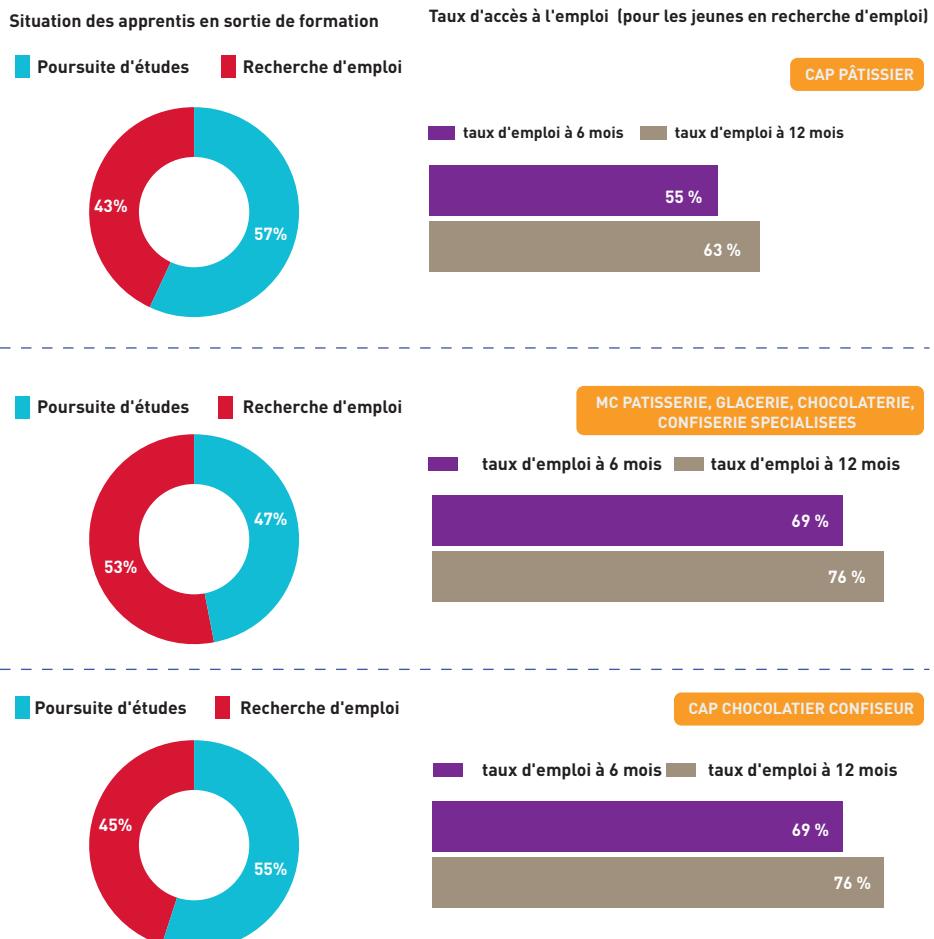
Insertion dans l'emploi des apprentis

Situation des apprentis en sortie de formation

Le dispositif InserJeunes nous permet de connaître la situation des ex-apprentis après avoir terminé la préparation de leur diplôme (tous sont pris en compte, quelle que soit leur branche d'emploi). Plus de la moitié des anciens apprentis en CAP pâtissier (57 %) poursuivent leur formation (47 % pour les sortants d'ex-mention complémentaire).

Concernant l'accès à l'emploi, 55 % des jeunes ayant cessé leurs études et suivi un CAP pâtissier sont en emploi dans les six mois. Cette part monte à 69 % s'agissant des anciens apprentis de l'ex Mention Complémentaire Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie. Ces taux sont sensiblement en baisse.

Situation des apprentis en sortie de formation et taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)



Source : MEN-MESR DEPP, InserJeunes. Champ : apprentis sortants d'études en 2023.

N.B. Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 ou 12 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.

